



Déclaration liminaire au CTL du 27/03/2014

Madame la Présidente du Comité Technique Local,

Ce CTL se tient une semaine après les appels à la grève et aux manifestations des 18 et 20 mars derniers.

Le 18 mars, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé dans tout le pays pour leurs revendications et contre le pacte dit de "responsabilité". La CGT a recensé 240 000 manifestants dans 140 manifestations et rassemblements.

Le "pacte de responsabilité" dont le détail sera rendu public après les élections municipales prévoit la suppression des cotisations employeurs à la branche famille de la Sécurité sociale (36 milliards d'euros de cadeaux au Medef) et 50 milliards de coupes budgétaires supplémentaires dans les services publics. 50 milliards en moins pour les services publics alors que déjà les finances publiques sont à guichet ouvert pour le Medef et que la presse vient d'annoncer 8 milliards de nouveaux allègements d'impôts pour les entreprises !

Le 20 mars, plusieurs milliers d'agents des Finances (Douanes, DGFIP, DGCCRF) ont manifesté dans toute la France dans le cadre de la grève appelée par les syndicats nationaux CGT, Solidaires, FO, CFDT. A la DGFIP, un agent sur trois était en grève ou dans l'action.

Dans la DDFIP 91, ce sont environ 22 % des agents qui ont fait grève pour leurs revendications : du cadre C au cadre A+, ils entendaient manifester leur rejet des politiques d'austérité successives et de leurs conséquences négatives sur leurs missions et leurs conditions de travail, leur rejet du pacte de responsabilité, de la démarche stratégique, mais aussi pour l'ouverture immédiate de négociations.

Plus de 10 000 collègues ont participé aux différents rassemblements ; la manifestation interrégionale à Paris a réuni plusieurs milliers de participants dont de nombreux douaniers en manifestation nationale.

Quelles réponses ont-ils obtenu du ministre face à leurs attentes ?

> Le rejet de la demande des syndicats des Douanes d'arrêt du « plan stratégique » de démantèlement de cette administration.

> Le même refus à toutes les revendications présentées par la délégation syndicale DGFIP, ajoutant que « Bercy devait être exemplaire » dans la mise en œuvre du « pacte de responsabilité ».

En clair cela signifie que les suppressions d'emplois, les atteintes à la rémunération, les suppressions et concentrations de services, les réductions budgétaires vont se poursuivre et s'amplifier !

Pour répondre aux exigences de réduction de 50 milliards de la dette publique, gouvernement et hauts fonctionnaires préparent déjà une nouvelle saignée dans les effectifs de la DGFIP.

En 12 ans, 30 000 emplois ont été détruits à la DGFIP ; pour la période 2011 / 2014, ce sont 9 126 suppressions d'emplois à la DGFIP, 162 pour notre département : COMBIEN en 2015 ?

Les salaires des fonctionnaires sont en période glaciaire depuis 4 ans et Mme Lebranchu nous annonce une 5ème année de gel du point d'indice. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires aura ainsi perdu près de 5 % sur les 4 dernières années.

Aucun plan de qualification n'a encore été annoncé cette année pour notre administration !

Une harmonisation indemnitaire au rabais de nos deux filières est menée à la hussarde par la Direction Générale. La nouvelle Prime de Fonction et de Résultat (rebaptisée RIFSEEP) est initiée alors que les organisations syndicales en rejettent le principe car elle pousse à l'extrême l'individualisation des rémunérations et des carrières ainsi qu'à la concurrence entre les agents.

Des directeurs de cabinet ministériels particulièrement zélés proposent même (tout comme l'Inspection Générale des Finances ou la Cour des Comptes) de geler l'avancement des fonctionnaires, Matignon ne le démentant que trop mollement.

A la DGFIP la Démarche Stratégique Directionnelle organise le démantèlement et la privatisation des missions (voir France Domaine), la liquidation du maillage territorial, tel qu'il ressort des premières discussions du groupe de travail du 5 mars sur les trésoreries spécialisées. Les directions départementales sont sacrifiées, la volonté directionnelle étant d'accompagner la montée en puissance des régions et des métropoles.

Déjà des remises en cause des garanties statutaires sont à l'étude, avec la remise au goût du jour de la mobilité forcée, la mutualisation des fonctions support (RH, informatique), la remise en cause du principe de l'ancienneté administrative, les mutations au profil, la dévitalisation des CAP...

C'est une opération de liquidation sans précédent que veut nous imposer la Direction Générale. Cette entreprise destructrice a bien sur un prix : celui de la dégradation continue des conditions de travail des agentes des finances publiques.

Depuis son origine, la CGT a dénoncé la mise en place de l'ONP : instrument aussi inutile que dangereux pour les personnels de la Fonction Publique. Aujourd'hui, quelles conséquences pour les collègues de l'ONP (DGFIP, Centrale) et dans les services liaisons rémunérations de la DGFIP, de l'arrêt du programme ? Et quel gâchis financier, quand il ne se passe pas un jour sans qu'on nous martèle les nécessaires économies budgétaires, et qu'on n'en mesure l'ampleur dans les services ?

Quelles conséquences désastreuses pour les inspecteurs de la promotion 2012/2013, à qui la Direction Générale entend verser un régime indemnitaire au rabais dans l'attente d'une régularisation, ultérieure, parce qu'elle n'a pas pris toute la mesure du chantier engagé en matière d'harmonisation des régimes indemnitaires ?

S'agissant des EDR, la direction générale a décidé de maintenir son projet de mutation qui est contraire à toutes les règles d'affectation en cours d'élaboration pour le mouvement fusionné au 1^{er} septembre 2015. Les personnels refusent cet arbitraire et revendiquent un régime indemnitaire et des remboursements de leur frais de déplacement qui tiennent compte de leur doctrine d'emploi et des contraintes particulières liées à leur mission et sans perte par rapport à l'existant.

Et ce ne sont pas les mesures dites de simplifications, la comptabilité informatisée du contrôle fiscal, la limitation de l'emploi de numéraire dans les paiements, ou encore l'avancée des dates de la campagne IR, en pleines vacances scolaires, qui vont aider les collègues à accomplir plus sereinement leurs missions.

Au plan local, nous ne pouvons qu'interpeller la direction sur plusieurs sujets :

> Reçus en intersyndical en janvier par Mmes Chrysanthe et Desbois afin de porter les doléances des collègues de Massy, des réponses ponctuelles d'urgence ont été apportées aux collègues. Néanmoins, il nous a été indiqué que vous nous rencontreriez sur ce sujet : cette audience n'étant pas intervenue à ce jour, nous vous demandons où en sont les demandes des agents de Massy ?

> En terme de transparence et de respect des attributions de chacun dans les instances départementales, nous demandons que toute restructuration envisagée par la direction fasse l'objet d'une information spécifique des représentants des personnels, avant toute évocation de plans de travaux sur ces sites au détour d'un groupe de travail CHSCT, tel que ce fut le cas pour :

- les plans de restructurations du CFP de Yerres, illisibles dans le détail, sans plus d'information : mise en place de deux SIP comptables, ou d'1 seul SIP ? Avec quelles trésoreries ? Et quand les représentants du personnel demandent en groupe de travail CHSCT le passage d'un ergonome, on leur répond que c'est trop tard, que les plans sont faits ?

- les plans de Juvisy, intégrant une fusion des SIE ? Plans de restructurations programmant des travaux que l'on voudrait faire prendre en charge par le CHSCT ? Et qu'à défaut d'une telle décision, les représentants des personnels devraient justifier aux collègues leur refus d'amélioration de leurs conditions de travail ?

Afin de pas « rater une marche », et pouvoir ainsi pleinement remplir notre rôle de représentants des élus des personnels régulièrement interrogés sur ce sujet, pouvez-vous nous indiquer quelle feuille de route, en terme de restructurations de services, vous avez (ou allez) proposer à la Direction Générale, et à quel terme ?

- Quid des annonces informelles de grands changements sur Corbeil ?
- Quid des conclusions de l'expertise des FI et BFI : des modifications de structures sont-elles programmées, et si oui, quand ? comment ?
- La démarche stratégique prévoit la finalisation du projet SIP/CDIF en 2014 : quelles perspectives pour la DDFIP de l'Essonne ?
- Quelles trésoreries envisagez-vous de fusionner, ou de fermer ?

> Nous vous avons régulièrement demandé un calendrier prévisionnel des CTL, CAPL, CHSCT, CDAS, afin que nous puissions organiser notre temps d'activité professionnelle et syndicale. Non seulement cette préconisation de la direction générale n'est toujours pas d'actualité dans notre atypique département, malgré la possibilité que vous aviez envisagée (sous réserve de modifications possibles que nous avons actées), mais vous nous convoquez, en moins d'une semaine, à :

- un CTL le 27/03
- un CDAS le 31/03
- un CHSCT le 01/04

(sans compter les groupes de travail qui se multiplient depuis janvier à un rythme manifestement à revoir, particulièrement s'agissant du DUERP).

Ce concentré de réunions, de surcroît non programmées, met en difficulté tant nos travaux préparatoires que notre organisation dans nos missions professionnelles.

Nous réitérons donc une nouvelle fois notre demande expresse d'un calendrier prévisionnel indicatif, gage d'un certain respect de nos prérogatives.

> Enfin, nous tenons à attirer votre attention sur la situation du contrôle fiscal.

Les modalités de vérification des comptabilités informatisées, mises en place depuis le 1er janvier 2014 constituent, en l'état actuel, un frein au bon déroulement des vérifications par les brigades et les pôles CE.

Les nouvelles procédures sont lourdes, inadaptées au tissu de nos entreprises. Les agents sont confrontés à des obstacles qui s'opposent à la réalisation d'un contrôle normal, de qualité. Des collègues sont fortement ralentis dans leur procédure, bloqués dans l'avancement de leur travaux parce que la procédure mise en place est trop rigide, inadaptée au tissu fiscal des entreprises que nous contrôlons.

Il est urgent que la centrale revoie et adapte les procédures de contrôle des comptabilités informatisées pour que les agents en charge des contrôles sur place puissent pleinement assumer leur mission.

Ces premières interpellations, symptomatiques des profondes inquiétudes des collègues, ne traduisent pas pour autant toutes les revendications et questionnements des collègues de très nombreux sites ou services du département, qui feront l'objet d'une intervention de notre organisation syndicale en questions diverses.
